



I B P T



## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un accord bilatéral entre les régulateurs télécoms belge et luxembourgeois ouvre la possibilité d'appeler, d'envoyer des SMS et de surfer entre les deux pays sans frais d'itinérance

**Bruxelles, le 30 avril 2015 - L'IBPT et l'ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation), les régulateurs télécoms belge et luxembourgeois, ont conclu un accord permettant d'associer un numéro mobile belge à un réseau luxembourgeois, alors que ces numéros sont en principe segmentés au niveau national. Un opérateur luxembourgeois commercialisera ainsi prochainement les appels, les SMS et la navigation sur Internet en Belgique à un tarif identique dans les deux pays.**

Un accord conclu entre l'IBPT et l'ILR permet d'associer un IMSI luxembourgeois<sup>1</sup> (un numéro unique lié à tout téléphone mobile qui connecte l'utilisateur au réseau de son opérateur) à un numéro mobile belge, alors que ces numéros sont en principe segmentés au niveau national. Un opérateur luxembourgeois pourra ainsi proposer des services aux utilisateurs belges sans intermédiaire, sur la base de ses accords d'itinérance conclus au Luxembourg. Un arrêté ministériel est également adopté afin de permettre l'utilisation extraterritoriale des IMSI conformément aux dispositions de l'UIT et sur la base de la réciprocité. Cela signifie qu'inversement, les opérateurs belges bénéficient également des mêmes droits au Luxembourg.

Il est à noter que les abonnés pourront, via l'opérateur, passer des appels mobiles, envoyer des SMS et surfer sur Internet d'un pays à l'autre au même prix. L'IBPT et l'ILR espèrent que cette initiative de l'opérateur luxembourgeois pourra avoir des effets positifs pour les marchés belge et luxembourgeois : une extension de l'offre de marché et des prix moins élevés.

Le premier opérateur qui saisit cette opportunité offerte par la réglementation est l'entreprise luxembourgeoise JOIN Experience. JOIN Experience est une joint venture entre JOIN Wireless et POST Luxembourg Group. L'entreprise a une licence 4G au Luxembourg et JOIN a mis sur pied une collaboration afin d'utiliser le réseau de BASE.

Paul Schuh, Directeur de l'ILR, précise : « *L'ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation) souhaite souligner la bonne collaboration entre les deux régulateurs dans le cadre de cet*

<sup>1</sup> International mobile subscriber identity : permet l'authentification d'utilisateurs mobiles dans d'autres réseaux que le réseau de leur fournisseur télécoms.

*accord. Ce dernier offre notamment une certaine flexibilité aux opérateurs des deux pays afin de mieux apprendre à connaître la demande des consommateurs et de leur proposer des offres qui répondent à leurs besoins et ce, à des prix certainement plus intéressants. »*

Jack Hamande, Président du Conseil de l'IBPT : *« Avec l'ILR, nous nous sommes engagés à stimuler l'innovation dans l'intérêt des clients résidentiels et non résidentiels. Nous nous réjouissons de pouvoir soutenir des initiatives permettant à de nouveaux acteurs de proposer des services attrayants et de qualité, en Belgique et ailleurs. »*

*« J'espère que davantage d'opérateurs et de pays feront rapidement de même ; en effet, les frais d'itinérance peuvent disparaître de cette manière innovatrice, ce qui profitera aux citoyens et aux entreprises »,* indique Alexander De Croo, ministre de l'Agenda numérique et des Télécoms.

Pour de plus amples informations (presse), prière de contacter :

IBPT  
Dirk Appelmans  
Porte-parole de l'IBPT  
Tél.: 02 226 87 67  
[www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)

ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation)  
Maïa Nicté Mazariegos  
Tel. +352 28 228 324  
Guy Hoffmann  
Tel.+ 352 28 228 256  
[www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)